

SUPPORT :

(mettre au choix : optimist, laser, 420,470, planche à voile)

.....

FORMULE CHOISIE :

- **Club** : école de sport / équipe de club
- **Stage** : du au
- **Loisirs** : à l'année / à la séance

Dates des séances :

REGLEMENT :

Total à régler :

Somme acquittée le :

Mode de règlement :

Acomptes (nombre et dates) :

AUTORISATION PARENTALE
POUR LES MINEURS

Je, soussigné(e), représentant légal de, autorise mon enfant à s'inscrire au C.D.P.A du Bassin-Rond et à participer aux activités nautiques qui y sont proposées.

J'autorise, en cas d'accident, le C.D.P.A du Bassin-Rond à mettre en œuvre les moyens de porter secours et en cas de besoin, la conduite de mon enfant dans un établissement hospitalier où toute intervention chirurgicale pourra être pratiquée.

Je m'engage à fournir une attestation de natation récente délivrée par un professionnel habilité et attestant du niveau suivant :

- pour les mineurs de moins de 16 ans : aptitude à s'immerger et à nager au moins 25 mètres
- pour les mineurs dès 16 ans : aptitude à plonger et à nager au moins 50 mètres

Je fournis également un certificat médical datant de moins de 3 mois et stipulant que mon enfant est apte médicalement à la pratique de la voile.

Je déclare avoir reçu des informations, lors de ma prise de licence FFVoile, sur la possibilité de souscrire à des garanties complémentaires pour bénéficier de capitaux supplémentaires en cas d'accident.

Date et signature du représentant légal :

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom : Prénom :

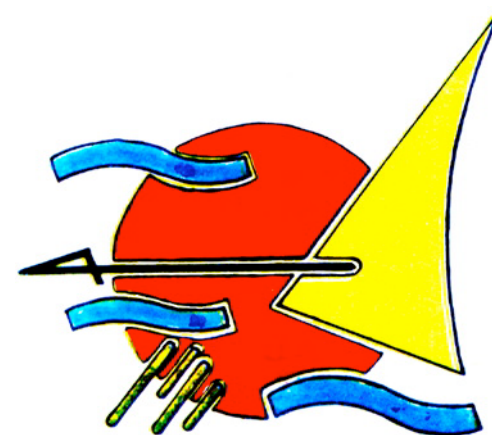
Téléphone :/...../...../...../..... et/...../...../...../.....

Règlement intérieur du C.D.P.A

- Article 1 : La zone de navigation est limitée par des panneaux situés à chaque extrémité du plan d'eau et représentant un voilier barré d'un trait. La navigation à la voile ne peut se faire au-delà de ces panneaux.
- Article 2 : Un plan de sécurité est visible à l'entrée de chaque bâtiment. En cas d'urgence, un téléphone est à disposition dans le bureau du responsable du C.D.P.A.
Toute personne ayant remarqué un danger ou un événement non habituel susceptible de constituer un danger est priée d'en informer le responsable du centre.
- Article 3 : Concernant les conditions d'inscription, toute personne pourra se prétendre inscrite au club dès lors qu'elle aura réglé le coût de la cotisation et du stage et dès qu'elle aura fourni l'ensemble des pièces nécessaires à l'inscription (un certificat médical et une attestation de natation).
La détention de la licence FFVoile de l'année en cours est OBLIGATOIRE pour pouvoir pratiquer au cours des séances de club FFVoile.
- Article 4 : Concernant les normes d'encadrement, chaque groupe est encadré par un moniteur diplômé ou par un moniteur stagiaire dont le diplôme est en cours de validation.
Le nombre d'embarcations par enseignant ne pourra excéder le nombre de 15.
Si un groupe comporte plus de 3 enfants de moins de 12 ans, le nombre maxi est réduit à 10 ;
s'il y a plus de 3 enfants de moins de 8 ans, ce nombre maxi passe à 7 embarcations.
- Article 5 : Concernant la sécurité des pratiquants, il est interdit d'embarquer à bord des bateaux ou des planches à voile sans la présence et l'accord du moniteur du groupe.
Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour la pratique de la voile, il doit être capelé (fermé).
Pour la planche à voile, le port d'une combinaison isothermique (obligatoire si la t° de l'eau n'excède pas 18°C) peut remplacer le port du gilet de sauvetage.
CEPENDANT, en fonction des conditions climatiques, le responsable peut imposer aux planchistes le port du gilet en plus de leur combinaison.
- Article 6 : Concernant le matériel, chaque stagiaire est responsable du matériel qui lui est attribué.
Il doit en prendre soin, le ranger correctement à la fin de chaque séance et avertir le moniteur responsable du groupe en cas d'anomalie ou de casse.
- Article 7 : Il est attendu de chaque stagiaire un comportement et une attitude corrects à l'égard des autres stagiaires, des moniteurs et de toute personne rencontrée au sein du C.D.P.A du Bassin-Rond.
- Article 8 : Le C.D.P.A décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels au sein de la structure.
- Article 9 : Tout manquement au règlement intérieur pourra être sanctionné et pourra mener, en cas de faute grave, jusqu'à l'exclusion de la personne concernée.
- Article 10 : Je reconnais avoir pris connaissance, lors de mon inscription, de la possibilité de refuser au C.D.P.A l'utilisation de mon image ou de celle de mon enfant pour l'ensemble des activités de l'association (promotion, communication). Sans refus explicite et écrit de ma part, cette autorisation est entendue comme acceptée.
- Article 11 : Chaque stagiaire et son représentant légal s'engagent en signant ce règlement à le respecter.

Date et signature du stagiaire et de son représentant légal :

Centre Départemental de Plein Air du BASSIN-ROND



SAISON 2008

Licence n°

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Age :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

.....

.....

Téléphone fixe :/...../...../...../.....

Portable :/...../...../...../.....

.....

Adresse e-mail :

.....

.....

Date de l'inscription :

Toutes les infos, les photos et les news sur :

www.bassin-rond.net